



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Section Guadeloupe
Mail: snpes971pjj@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

PàP, le 1 décembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNPES-PJJ/FSU DE GUADELOUPE

Le SNPES-PJJ-FSU a déposé un **préavis de grève pour le 5 décembre 2017** pour les revendications suivantes :

- Respect des règles du dialogue social
- Arrêt maltraitance institutionnelle
- Arrêt restructuration du STEMIOI de Pointe-à-Pitre en dehors du cadre administratif
- Organisation du temps de travail dans les services
- Un service d'hébergement qui garantit la sécurité des agents et une prise en charge de qualité des jeunes
- Des moyens humains et matériels adaptés au contexte socio-économique pour assurer la prise en charge des jeunes et leurs familles, dans tous les services (MO, Hébergement, Insertion, Fonction support)

A la PJJ Guadeloupe la situation ne cesse de se dégrader tant au niveau des conditions de travail des personnels qu'au niveau de la prise en charge des jeunes sous main de justice. **La politique éducative déployée sur le territoire n'est pas à la hauteur des besoins de cette jeunesse en grande difficulté.**

Le dialogue social équivaut à une parodie. La concertation avec les Organisations Syndicales sur les attentes des professionnels, les besoins des jeunes et des familles n'est pas prise en considération. Au quotidien, les professionnels sont confrontés à de **nombreux dysfonctionnements** conjugués à des pressions, des harcèlements, injonctions contradictoires.

Citons par exemple :

La poursuite et une recrudescence de la politique du « **passage en force** », de l'**autoritarisme**, de la **Directrice territoriale actuelle**, qui n'incarne pas le bien-être au travail, ni le respect des règles administratives. C'est le **silence assourdissant de la Direction régionale** face à nos nombreuses interpellations sur ce dialogue social qui est mené de manière méprisante, autoritaire, et ne prend pas en compte les réalités et préoccupations locales.

❖ UNE RESTRUCTURATION HORS CADRE ADMINISTRATIF DES SERVICES DE LA PJJ

Depuis le 1 septembre 2017 une **restructuration** du STEMIOI de PàP est mise en œuvre **sans avis du CTT** (comité technique territorial). Organe consultatif obligatoire pour toute modification de l'organisation des services. Cette réorganisation a généré des difficultés pour les personnels et les usagers : La **PEAT** (permanence auprès du tribunal) **réalisé par 4 agents au lieu de 12 comme antérieurement**. Un **redécoupage géographique** qui oblige **les jeunes et les familles de Sainte-Rose de se déplacer à Basse-Terre au lieu de pointe-à-pitre** pour leur prise en charge. Concrètement c'est pour eux, de **plus longs trajets (2 bus, 4 heures de trajets), un coût exorbitant (35 euros environ par voyage)**.

❖ UNE MISSION D'HEBERGEMENT DIVERSIFIEE DEMANTELEE

Depuis le 1 septembre 2017, la **MHD** (mission hébergement diversifié) a été violemment réorganisée sans préalable, sans concertation. A son retour de congé l'agent en poste à la MHD apprend « la fusion » de la mission diversifiée à l'hébergement collectif et le démantèlement en douceur de cette mission qui se profile. On est passé de **12 familles d'accueil à 5** aujourd'hui.

❖ LES AGENTS DE L'UEHC LAISSES POUR CONTRE DEPUIS L'INCENDIE AU FOYER DE STE ANNE

Depuis le 23 octobre 2017, les **locaux de l'UEHC Sainte-anne (hébergement)** sont sinistrés suite à un incendie. A ce jour, **la continuité de l'activité se déroule dans des conditions insécurisantes pour les personnels et les jeunes**. En premier lieu, l'activité a été délocalisée à Morne-à-l'Eau dans des locaux ne répondant pas aux conditions d'hygiène et de sécurité. C'est avec notre intervention que la DTPJJ a mis un terme à l'accueil dans ce lieu. **Comment/pourquoi la DTPJJ a-t-elle utilisée un local dans les conditions précitées pour accueillir des jeunes ?**

Actuellement, aucune autre solution d'hébergement collectif n'est proposée aux jeunes. Ces derniers sont placés à leur domicile **faute de place d'accueil d'urgence**. A ce jour, pas **dispositif relais d'hébergement collectif provisoire** pour palier à la situation exceptionnelle (incendie). En conséquence ce sont des jeunes déplacés de famille d'accueil en famille d'accueil. Des agents qui ne possèdent aucun écrit sur la situation.

Cela met en lumière le non respect des agents mais aussi, l'insuffisance du schéma territorial de placement et la mutualisation avec le SAH tant vantée par la DTPJJ qui n'est pas opérant.

❖ UNE REMISE EN CAUSE DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La remise en cause de l'organisation du temps travail dans les services (4 jour ½). Négociation toujours en cours (suite au du conflit de mai 2017) et menée de manière légère et sans aucune volonté par la direction de la PJJ d'aboutir sérieusement à un accord avec les personnels.

L'ARBRE NE DOIT PAS CACHER LA FORET

Le **5 décembre 2017** sera **inauguré le nouvel établissement d'hébergement collectif** de la PJJ Guadeloupe par la Directrice Nationale PJJ et le Directeur Interrégional PJJ d'ile de France et de l'Outre-mer. Nonobstant cette ouverture prochaine d'établissement (date inconnue), **le SNPES-PJJ-FSU appelle à la mobilisation l'ensemble des personnels pour dénoncer la réalité et la vérité sur l'organisation et le fonctionnement des services sur le territoire.**

